

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 OCTOBRE 2020

Commune de Champignol-lez-Mondeville

Le **20 octobre 2020**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, à salle des fêtes, à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

Présents : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Jean-Christophe **JEANDON**, Maria **PERTEGA**, Pascal **FRICOT**, Bernard **DUMONT**, Florian **PIELTIN**, Sandrine **DORÉ**, Sébastien **HARTZ** et Christophe **PRIOUX**.

Absent excusé : Alexandre **ANTOINE**

Absente : Sylvie **BERGERE**

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Jean-Christophe **JEANDON** comme secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE

La société SEGILOG est le prestataire de services de la commune pour la mise à disposition de l'ensemble des logiciels informatiques, de leur mise en place, de leur maintenance ainsi que de la formation du personnel pour un coût annuel 2 020 euros.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat avec la société SEGILOG pour les trois années à venir sur la base d'un coût annuel de 2 140.00 euros et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

VIREMENT DE CREDITS

Afin de régulariser l'intégration des frais d'études des travaux de voirie des années précédentes, le Conseil Municipal ouvre les crédits nécessaires en dépenses et en recettes.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLU

La loi ALUR permet aux communes de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme. La CCRB deviendrait compétent de plein droit s'il n'y a pas d'opposition de la part des communes le premier jour de l'année suivant l'élection du président de communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme à la CCRB.

DELEGATION DE L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME AU DEPARTEMENT

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les demandes d'urbanisme sont instruites par le Conseil Départemental. La convention de délégation arrive à expiration le 31 décembre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec le Conseil Départemental à raison de 2 €/habitant de 100 € par équivalent permis de construire et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PRESENTATION DE DIVERS DEVIS

Extincteurs :

Présentation d'un devis d'Aube Sécurité Incendie et de SAPIAN APSAD pour l'entretien annuel des extincteurs et alarmes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société Aube Sécurité Incendie pour un montant annuel de 281 € HT.

Aménagement aux abords de la chapelle

Bernard Dumont présente des devis pour l'aménagement des abords de la chapelle dont un devis des pépinières Defontaine pour l'abattage des frênes malades pour un montant de 1 500 € HT, la plantation de fruitiers pour un montant HT de 1 252 €, la fourniture et pose de 4 bancs pour un montant HT de 2 000 € et la signalétique informative et historique pour un montant HT de 3 826 €.

REPAS DES AINES

Les conditions sanitaires de la COVID 19 nous ont amené à annuler le repas des aînés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir cette année un coffret de champagne et un bon d'achat de 30 € à la boulangerie « Au pain d'autrefois ».

ECHANGE DE PARCELLES

Lecture d'un courrier de M. Jean Dumont sollicitant un échange foncier des parcelles A 942 lieudit « Voie de Chanay » d'une superficie de 5 a 50 et A 853 lieudit « La Lochère » d'une superficie de 1 a 20 avec une parcelle communale cadastrées F 639 lieudit « Malvoisie » d'une superficie de 6 a 72.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'échange des parcelles citées ci-dessus, précise que les frais de notaire seront à la charge du demandeur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé :

- Du dépôt d'un dossier de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les travaux de la boulangerie,
- Du remplacement d'un radiateur au secrétariat de mairie par l'entreprise Pelletier,
- De l'ouverture très prochaine de l'Agence Postale Communale (APC),
- De la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- De la demande de régularisation pour les constructions de la Distillerie du Beaujolais,
- De la remise en conformité des limites d'exploitation des parcelles le long de la station,
- Du courrier de réclamation de M. Lionel Gagnard concernant les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers. Le conseil municipal recherche activement un véhicule et est en attente de l'étude pour la réhabilitation des vestiaires du stade en caserne de pompiers,
- Du maintien des cérémonies du 1^{er} et 11 novembre sans moment de convivialité,
- De la naissance de Ambre PIELTIN, fille de Florian PIELTIN et Hélène MOREL.

La séance est levée à 20 h 30.

Fabrice ANTOINE
Maire de Champignol-lez-Mondeville